

sité de reviser nos lois sur la radiodiffusion et de réformer dans son ensemble la radiodiffusion au Canada. Quelle que soit la teneur que prendra cette mesure législative, il est encourageant de constater que la Chambre a reconnu la nécessité d'examiner cette question.

A mon avis, il ressort du rapport de la Commission Fowler que la teneur des émissions a plus d'importance que l'administration—que tous les autres aspects ne sont que des questions de régie interne. Pourtant, les membres du comité estimaient que fondamentalement, le problème le plus important à l'heure actuelle vise la régie interne et que la teneur des émissions vient ensuite. Je ne doute aucunement que, peu importe la programmation, la question de la régie interne vient en première ligne aujourd'hui dans le domaine de la radiodiffusion.

Par exemple, la Société Radio-Canada se trouve pour ainsi dire sans direction depuis plusieurs mois. Elle a un président qui à toutes fins pratiques a démissionné. Au moins un des premiers vice-présidents a démissionné. En ce qui concerne la direction générale, Radio-Canada est sans dirigeant depuis bien trop longtemps. Il est à peu près temps que ces vacances soient comblées. Toutefois, je sympathise avec le gouvernement et le ministre car il n'est pas facile, j'en suis sûr, de trouver un homme ayant la personnalité et la formation voulues ou, si on le trouve, de le persuader d'accepter un tel poste. La radiodiffusion est devenue un si grave problème qu'il ne serait pas étonnant que les postes responsables y soient sans attrait.

La Société n'en demeure pas moins le système de radiodiffusion du peuple que le Parlement lui-même a créé. C'est l'une de nos plus importantes institutions car elle contribue au développement d'un objectif national et à la compréhension de ce que signifie le mot «Canadien». Il lui incombe en outre de fournir des émissions qui conviennent à tous les Canadiens. Dans les circonstances, il y a lieu de se réjouir car nous serons appelés en temps opportun à examiner les recommandations du gouvernement au sujet de la radiodiffusion et nous sommes saisis actuellement de la résolution appropriée.

A diverses reprises dans le passé j'ai vivement critiqué Radio-Canada, ce qui ne veut pas dire que les membres de notre groupe s'opposent à son existence. En réalité, je considère Radio-Canada comme une partie importante et vitale de la vie canadienne. Le Canada est au mieux un pays difficile à gouverner. Ce n'est pas chose facile d'assurer un service de télévision et de radio à toutes les régions du Canada, tant sur le plan géographique que social. La tâche est sûrement trop lourde pour l'entreprise privée, même si on ne tient compte que des facteurs économiques. Je

ne veux pas dire, bien entendu, que la radiodiffusion privée n'a pas un rôle à jouer. Je dirais même que son rôle est d'égale importance. Ce qui me décourage c'est que Radio-Canada ne réussit pas à assurer un système national de radiodiffusion. La Société ne répond pas aux besoins comme elle le devrait.

C'est notre faute en partie. Lorsque nous cherchions d'attirer l'attention du gouvernement sur des questions intéressant nos circonscriptions ou d'obtenir certains renseignements du ministre responsable devant la Chambre, combien de fois ne nous a-t-on pas répondu que la politique ne devrait jamais intervenir dans les affaires de Radio-Canada et que, partant, il était impossible au gouvernement de s'occuper de ces questions ou de fournir les renseignements demandés. D'autre part, lorsque nous protestons directement à Radio-Canada ou lui posons des questions touchant la politique de la société, celle-ci nous répond qu'elle n'a rien à y voir, que c'est l'affaire du gouvernement. Voilà la situation vexante dans laquelle bien des députés se sont trouvés; c'est pourquoi je suis convaincu qu'il importe énormément de modifier de fond en comble la méthode d'élaboration de la politique et de répartition des fonctions des cadres supérieurs de direction et d'administration, afin de leur assigner à chacun un secteur défini quant à l'application des politiques fixées dans le domaine de la radio-télévision de l'État. La même chose s'impose quant aux politiques correspondantes touchant la radio-télévision commerciale.

Au cours des dernières années, j'ai eu le privilège de visiter un certain nombre de pays dotés d'un système de radiodiffusion nationale et d'observer au moins les éléments de leur politique. Je songe aux pays scandinaves, à la Nouvelle-Zélande, à la Grande-Bretagne, à la France et à l'Allemagne. J'ai vu le fonctionnement de la radiodiffusion nationale dans tous ces pays. Or, c'est le système employé en Allemagne par des l'Ouest qui m'a le plus impressionné. Les députés se souviennent sans doute de la situation de ce pays il y a trente ans. Même alors, nous pouvions constater que la mainmise directe sur la radiodiffusion relègue au second plan le processus démocratique. En visant au pouvoir, Hitler a découvert qu'il ne pouvait pas obtenir l'appui nécessaire par des moyens politiques directs, mais qu'il pouvait agir indirectement en s'emparant de la radiodiffusion. C'est ainsi qu'il a pu contourner l'opposition. Je le répète, il a vraiment brûlé le Reichstag en s'emparant de la radiodiffusion allemande.

L'Allemagne ayant appris la leçon infligée par l'hitlérisme a établi un système dont la responsabilité incombe directement à la population. On a pour cela formé un conseil consultatif représentant toutes les organisations